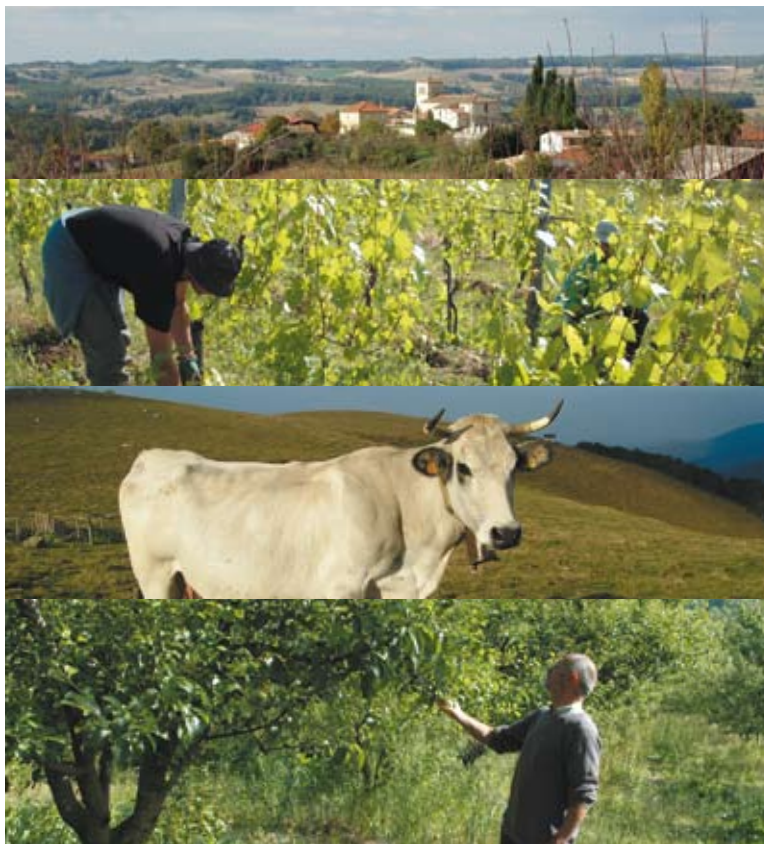




S'INSTALLER EN MIDI-PYRÉNÉES MODE D'EMPLOI

Richesse des cultures locales et diversité des terroirs sont des opportunités pour toute personne désireuse de se consacrer à ces activités, les plus nobles par nature, que sont l'agriculture et l'élevage et de s'installer dans notre région.

Aussi ce dossier sous forme de mode d'emploi présente des approches originales ou des expériences nouvelles pour les valoriser et concrétiser ainsi de manière durable la réalisation d'installations paysannes.



Mis en place en juin 2004 par la Confédération Paysanne Régionale, le projet sur l'installation en Midi-Pyrénées réalisé par l'ADEAR (Association pour le Développement et l'Emploi Agricole et Rural) a mobilisé de nombreuses personnes – paysans, élus, animateurs, enquêteurs, candidats à l'installation, futurs cédants ... - dans chaque département et sur des territoires variés et les a rassemblées autour d'une volonté commune.

OPHÉLIE TIERCE, ANIMATRICE RÉGIONALE, DANIEL SAINT-GENIEZ ET CHRISTOPHE POUYANNE, RESPONSABLE DU PROJET, NOUS RACONTENT CETTE DÉMARCHE ET LES IMPLICATIONS DE CELLE-CI.

Comment est né ce projet ?

Daniel : Notre projet est né du constat qu'il y avait un réel besoin d'accompagner les porteurs de projet lors de leur parcours à l'installation, notamment les hors cadres familiaux et les projets innovants. Ces personnes ne trouvaient pas toujours les réponses techniques et administratives à leur projet. Nous avons donc voulu les aider.

Ophélie : Et il est urgent d'agir, car malgré l'importance de l'économie agricole, la région Midi Pyrénées a

perdu la moitié de ses paysans en 20 ans. Les politiques agricoles principalement axées sur une aide en capital versée aux jeunes agriculteurs, n'ont pas réussi à inverser cette tendance et l'on observe même l'existence d'une proportion d'installation non aidée importante.

Quelles ont été vos motivations à travailler sur l'installation agricole ?

Christophe : Quand je me suis moi-même installé, je ne connaissais pas

le monde paysan. Je l'ai découvert à ce moment là. Je me suis dit que je pouvais aider les porteurs de projet car je connais les difficultés que l'on peut rencontrer au cours de son installation.

Daniel : C'est important qu'il y ait du monde dans les campagnes et l'agriculture de demain dépend des installations que l'on fait aujourd'hui. Vouloir une agriculture paysanne c'est vouloir des paysans nombreux.



A votre avis, quelle place occupe cette démarche dans le monde agricole ?

Daniel : On aimerait que l'agriculteur se réapproprie le devenir de sa production, qu'il la valorise au mieux.

Christophe : Il y a de la place pour les porteurs de projet qui désirent s'installer en agriculture paysanne, c'est aussi la possibilité d'avoir un travail rémunérateur et c'est la garantie d'une meilleure occupation de l'espace.

Ophélie : Nous voulions essayer de répondre aux nouveaux besoins des candidats à l'installation : installations plus tardives après un passage hors de l'agriculture, une formation non agricole pour 60% d'entre eux (excluant la possibilité de recourir à la DJA), une pluriactivité plus élevée.

Christophe : Nous soutenons aussi les projets innovants, qui proposent des choses nouvelles dans leur manière de travailler (vente en circuits courts, transformation des produits,...).

Pouvez vous nous expliquer en quoi consistait votre projet sur l'installation ?

Christophe : Nous voulions faire un état des lieux des trois types d'acteurs de l'installation (porteurs de projet, offreurs de foncier, élus). Cette étude devait permettre de recenser des outils existants (actions des élus pour favoriser l'accès au foncier par exemple), afin de les transmettre aux différents acteurs.

Daniel : Nous voulions voir si les élus avaient envie de s'investir, au même titre qu'ils s'investissent souvent dans l'installation artisanale ou commerciale.

Ophélie : Nous avons donc élaboré une plaquette qui leur est destinée, afin de les sensibiliser et leur donner des idées d'actions.

Daniel : Nous avons constaté un décalage important entre les cédants et les porteurs de projet. Lors de cette étude, nous avons donc voulu savoir s'il n'y avait plus de jeunes pour s'installer. Or nous en avons rencontrés beaucoup.

Ces candidats à l'installation se posent beaucoup de questions, ils nous sollicitent sur des questions très diverses concernant l'élaboration de leur projet.

Ophélie : Pour répondre à leurs questions, nous avons donc mis en place un réseau de paysans accompagnateurs qui regroupe une centaine de tuteurs sur toute la région, aux compétences très variées. Il a pour objectifs l'entraide, l'échange d'informations, l'accompagnement technique et permet de rompre l'isolement.

Daniel : En tant que tuteurs, nous intervenons avant, pendant et après l'installation. Le côté pratique est important. Un climat de confiance s'installe et c'est parfois plus facile de demander comment résoudre ses problèmes aux tuteurs qu'aux conseillers agricoles.

Christophe : C'est la transmission d'un savoir-faire.

Ce projet a-t'il créé des dynamiques autour de la question de l'installation ?

Christophe : Pour mon département, le Tarn, il y a eu une véritable écoute des élus enquêtés. Il va nous falloir entretenir cette dynamique.

Daniel : Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait beaucoup de candidats à l'installation. Les porteurs de projet sont très demandeurs, notamment de notre réseau de tuteurs. Par contre, la dynamique est plus difficile en ce qui concerne les cédants.

Nous avons constaté qu'il y avait également beaucoup de paysans à la recherche d'un associé, et nous allons donc travailler sur ce thème dans les mois à venir.

Quelle suite souhaitez vous apporter à ce projet ?

Daniel : Nous avons trouvé des outils intéressants, qu'il est important de faire connaître. Notamment auprès des élus avec qui nous n'avons pas encore assez travaillé.

Christophe : Dans le Tarn, nous avons un projet de fermes pépinières avec différents partenaires. Cela devrait permettre à des candidats de commencer leur activité en attendant de trouver du foncier.

Et puis surtout, nous sommes en train de travailler à la mise en place de deux colloques pour réunir physiquement les 3 types d'acteurs (porteurs de projet, paysans, élus) pour partager les expériences, chercher ensemble des solutions possibles.

Ophélie : Ces colloques auront lieu le 08 et 09 mars 2006 dans le Tarn (au CFT de Brens) et à l'automne 2006 dans le Gers.

Ils auront pour objectifs de conforter notre travail d'enquête (en identifiant les freins à l'installation grâce à l'écoute des porteurs de projet, des agriculteurs installés, des cédants), de favoriser l'échange entre les structures d'accompagnement, les opérateurs agricoles et les collectivités territoriales, de créer un carrefour sur les dispositifs existants dans chaque région, d'en repérer les points forts et les points faibles afin de dégager des propositions concrètes de travail.



VOUS ÊTES INTERESSÉ PAR NOTRE RÉSEAU DE TUTEURS ?

Vous pouvez en bénéficier gratuitement, n'hésitez donc pas à contacter l'ARDEAR 05 63 20 40 49 ou ardear.mp@wanadoo.fr

Nous vous indiquerons les paysans tuteurs qui essaieront de répondre à vos attentes.

Au delà de ce réseau, les ADEAR peuvent si vous le souhaitez, vous accompagner dans votre démarche d'installation

Initiatives paysannes en faveur de l'installation

Quand les paysans s'en mêlent

LES PAYSANS, AU TRAVERS DE NOMBREUSES INITIATIVES, TENTENT D'INSTALLER DES PORTEURS DE PROJETS EN AGRICULTURE. APPORTANT SAVOIR-FAIRE ET CONNAISSANCE DU TERRAIN, ILS ACCEPTENT D'ÉPAULER ET DE SOUTENIR MORALEMENT ET TECHNIQUEMENT LES NOUVEAUX REPRENEURS, EN ÉTABLISSANT UNE RELATION DE CONFIANCE.

TARN ET GARONNE

Des chantiers de solidarité

En ces temps d'interrogations, de doutes voire de désespoir des paysans, il y a de quoi perdre un peu la tête.

Peut-être nous reste-t-il quelque chose à remettre au goût du jour, qui est ancré dans nos racines paysannes et que le monde soit disant "moderne" voudrait nous faire oublier. Il s'agit de la solidarité. La solidarité était une nécessité des temps anciens par la dureté des tâches à accomplir et l'ingratitude du climat qui pouvait, et peut toujours, détruire une récolte, voire une demeure en un rien de temps.

Il est très réconfortant de constater qu'aujourd'hui, il est possible de mobiliser 40 personnes du milieu agricole ou autre, pour réaliser le bardage d'un bâtiment d'un jeune paysan. Clous et planches, perceuses et scies et joyeuse ambiance étaient au rendez-vous cet automne chez Philippe, jeune installé, afin de pouvoir au plus vite accueillir son troupeau de brebis.

Au delà de cette action très concrète, il est possible d'initier des rapports plus fraternels en faisant appel plus souvent à la solidarité.

ARIÈGE

Préparer sa transmission

Jacques est installé sur une petite ferme en montagne (750 m) depuis une trentaine d'années. La production et la vente de lait de chèvres étant de moins en moins bien rémunérées, il a souhaité faire une demande de départ en pré-retraite. Mais il tenait qu'après lui d'autres s'installent. Un an avant d'atteindre l'âge de la demande, il a commencé à réfléchir à la transmission, trouver des terres en fermage pour élargir l'éventail des productions futures et partager ses parcelles de bois avec les nouveaux exploitants. Comme il ne veut pas quitter sa maison d'habitation, il décide de vendre



l'ancienne chèvrerie et une parcelle de terre, pour permettre aux repreneurs de construire leur propre habitation.

Avant de se décider, ceux-ci sont revenus régulièrement séjourner chez Jacques, pour discuter longuement de leur projet et des conditions de vie en montagne.

TARN

Installer de nouveaux collègues

Beaucoup de paysans ont des parcelles peu rentables parce qu'excentrées ou mal valorisées par manque de temps, et pourtant elles peuvent permettre parfois une installation de jeunes qui souhaitent entrer progressivement dans le métier.

Trois exemples dans le Tarn :

- Renaud démarre comme pépiniériste sur 75 ares chez un éleveur ovin viande
- Julien producteur de fruits rouges sur 1 ha chez un producteur d'ail
- Christophe maraîcher sur 90 ares chez un céréalière.

Ces installations débouchent souvent sur un contrat d'entraide, c'est aussi l'occasion de partager du travail et des connaissances.

GERS

Apporter un soutien technique

Corinne a été en pré-installation pendant un an sur une surface de 12,50 ha. En juin 2005, elle passe le cap de l'installation effective sur 46 ha. Elle prévoit de faire des céréales, des

protéagineux et un petit élevage de cochons gascons, en production biologique. Pendant cette période de pré-installation, l'ADEAR 32 la met en contact avec Georges, qui fait des céréales bio depuis plus de trente ans pour l'alimentation de ses bêtes.

Leur relation s'oriente très vite sur les techniques culturales, les préparations de sol, le réglage des matériels, l'utilisation des engrais verts, les rotations... Domaines dans lesquels Corinne manquait d'assurance. "Georges a su lever mes doutes", déclare t-elle. "je peux compter sur lui et l'appeler quand j'ai besoin ; et puis il m'intègre à son propre réseau. Des gens qui estiment que la transmission des savoirs est indispensable, surtout pour les hors cadre familiaux."

Dans le Gers, l'ADEAR 32 tient à disposition des jeunes installés un réseau de 25 tuteurs.

AVEYRON

S'associer pour rebondir

Basile et Emilie sont hors cadre familiaux. Ils souhaitent s'installer en ovin lait, production nécessitant un fort taux d'investissement. Une première expérience les a menés à l'échec de la négociation cessation-reprise, après un an de CEFI, l'exploitant ayant tout bonnement refusé de louer. Un de leurs amis leur a présenté son voisin, âgé de 58 ans, sans succession. Après plusieurs entrevues, celui-ci leur a proposé l'association, avant son départ en retraite. Cette formule permet à Basile de mieux connaître la ferme, et d'échelonner ses investissements. Au total ce seront deux ans d'accompagnement par le cédant, pour installer ces jeunes sur sa ferme, malgré la pression foncière environnante. Il lui aurait été beaucoup plus facile de céder à un voisin, comme les autres. Mais il a privilégié cette avancée en commun pour maintenir une ferme de plus dans la commune.

L'accès au foncier...

L'ACCÈS AU FONCIER EST LE PROBLÈME MAJEUR AUQUEL EST CONFRONTÉ TOUT PORTEUR DE PROJET HORS CADRE FAMILIAL. LES OUTILS DE CONTRÔLE DES STRUCTURES AGRICOLES FONCTIONNENT MAL ET NE FAVORISENT EN RIEN L'INSTALLATION. LA TERRE VA AU PLUS OFFRANT, DONC À L'AGRANDISSEMENT DES GRANDES EXPLOITATIONS CAR LA PRESSION FONCIÈRE EST TELLE QUE LES TERRES SONT INACCESSIBLES AUX FUTURS PAYSANS. L'ACHAT COLLECTIF OU LA GESTION COLLECTIVE (GFA, SCI, AFP...) PEUVENT-ILS ÊTRE DES ALTERNATIVES POUR QUE LES FUTURS PAYSANS PUISSENT ENFIN ACCÉDER AU FONCIER ?

EN ARIÈGE, SPÉCULATION ET URBANISATION VONT BON TRAIN.

En plaine ou en montagne, la préférence est donnée au tourisme et aux lotissements. Récemment au niveau national, le Conseil Economique et Social s'inquiétait de la perte annuelle de milliers d'hectares pour l'agriculture au profit de l'urbanisation, des communications, du tourisme...

Rassurons-nous, l'Ariège participe aussi à cette érosion. Actuellement à Lézat, une exploitation agricole céréalière de 200 ha a été vendue pour un projet de développement local : golf 18 trous, 250 maisons, résidence de tourisme, halle sport et culture... Pour une meilleure lecture, il faut savoir que les communes peuvent réviser leur Plan Local d'Urbanisme mais le département a compétence pleine et entière sur l'aménagement foncier et rural. Mairie et Conseil Général n'ont donc pas hésité à faire pression sur les agriculteurs candidats à la reprise et la SA-FER pour faire passer « leur projet ».

Gourmand en eau, pesticides et mécanisation, le golf remplacera une exploitation engagée dans des démarches respectueuses de l'environnement, en agroforesterie en particulier.

Les problèmes d'urbanisation ne concernent pas seulement la plaine. A Saurat, en haute Ariège, des granges se vendent à des prix exorbitants et obtiennent, comme par magie, des permis de construire. Or, elles se trouvent fréquemment au milieu d'exploitations agricoles. Comment peut se maintenir ou s'installer un agriculteur si le territoire ressemble à un patchwork entre terres agricoles et terres urbanisables ? Comment peut-il acquérir du foncier si la moindre ruine avec son lot de terre se vend à plus de 200000 € ?

André Bazerque

LES PAYSANS S'ENGAGENT POUR QUE VIVE LA TERRE

A l'époque étudiant, Alexis et sa compagne, Emmanuelle, orthophoniste, décident de quitter la ville avec un projet agricole en tête : une ferme pédagogique avec un accueil d'enfants handicapés moteurs. Avec l'appui d'un large réseau de tuteurs qui accueille les porteurs de projet au travers de stages et de périodes d'immersion, Alexis et Emmanuelle ont réussi à définir exactement leur projet de vie agricole.

Aujourd'hui, après de nombreuses démarches et rencontres, ils ont trouvé « La Terre » : une ferme de 167 ha en ovins viande et caprins lait, sur le Causse du Lot. Le fermier en place cherchait un associé qu'il a trouvé avec Alexis. Mais, surtout, face à une menace de vente par le propriétaire à des spéculateurs fonciers, « La Terre » est en projet de rachat collectif par une SCI (société civile immobilière) depuis 2 ans. Une association « Vivre sur les Causses » a été constituée pour suivre ce projet. L'intérêt de la SCI par rapport à un GFA est que des personnes morales, comme les associations, peuvent être porteurs de part.

« Vivre sur les Causses » est plus que jamais à la recherche de participants car dernièrement une fondation belge a proposé de faire un prêt à taux 0 à l'association pour le rachat de la ferme, mais pour une durée de 3 ans seulement. Trois années au terme desquelles la somme nécessaire devra être rassemblée.

Pour plus d'infos :

Association « Vivre sur les Causses »

Tél : 05 65 40 54 83

mail : vivresurlescausses@wanadoo.fr

site : <http://vivrelaterre@free.fr>

Elisabeth Houillier

ACQUISITION COLLECTIVE ET DIVERSIFICATION

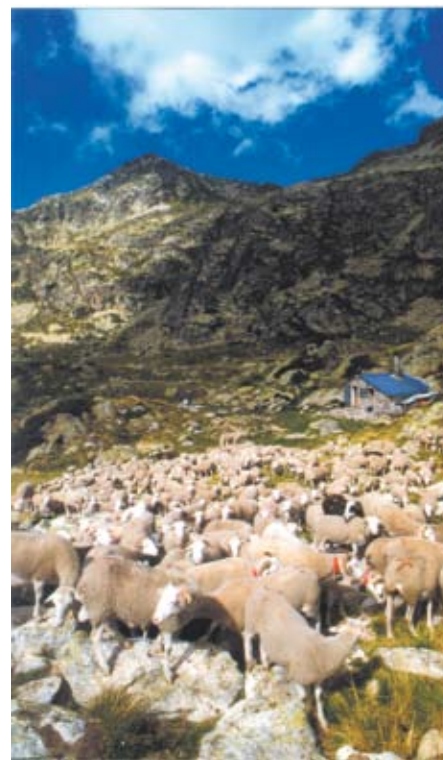
Située sur les coteaux du Quercy Blanc, la « petite ferme » d'Olga est un modèle de productions diversifiées (vaches Jersiaises, cheval de trait, luzerne, sarrasin, blé d'hiver et tournesol).

Olga s'installe en 1997 sur un domaine de 17 ha avec les bâtiments, qui correspond à ce qu'elle recherche, notamment en terme de prix (300 000 FF). Avec un ami, elle monte un dossier présentant son projet, et réunit les sommes dont elle a besoin grâce à la mobilisation d'un groupe de personnes qui achètent des parts au sein d'un Groupement Foncier Agricole. Ce GFA lui permet d'obtenir la DJA et le statut d'agricultrice en 1999.

Dans ce cas, les porteurs de parts ont choisi de ne pas demander une rémunération de leur « capital ». Olga est locataire des terres et des bâtiments, le fermage correspond au montant des impôts fonciers.

Les personnes engagées dans ce GFA ont voulu que ce lieu vive et échappe à la spéculation foncière.

Bref, pour Olga, « Il faut oser ! » s'installer même sans moyen financier, car pour elle, l'argent n'est pas en soi un frein à l'installation, il faut juste savoir où le trouver.



pour faire face à la déprise agricole

A.F.P. : UN OUTIL DE GESTION FONCIÈRE POUR L'INSTALLATION

Je me suis installé il y a 5 ans à 1000 m d'altitude en ovins viande, à Ignaux, alors qu'il n'y avait plus un seul paysan sur la commune.

La création d'une Association Foncière Pastorale (AFP) a été la condition nécessaire à mon installation : j'exploite 100 hectares regroupant 200 propriétaires et 800 parcelles. Les propriétaires sont regroupés au sein d'une association qui devient l'interlocuteur unique du paysan. Les aides spécifiques allouées aux AFP ont permis d'entreprendre d'importants travaux. Le gyrobroyage a permis de doubler les surfaces de fauche. La mise en place de clôtures fixes a été prise en charge à hauteur de 70%. Mais la convention pluriannuelle de pâturage est plus précaire qu'un bail rural. Elle peut être remise en cause plus facilement et l'AFP doit être reconduite régulièrement. A Ignaux, le périmètre de l'AFP comprend une majorité de surface appartenant à la mairie et de fait, le maire est élu directeur de l'association. Cela a facilité la représentation de l'association et fait avancer les dossiers de demande de subventions. Mais au final, c'est bien le travail quotidien du paysan qui a permis d'entendre à nouveau les sonnaillles à Ignaux. Et pour entretenir un territoire, ce n'est pas si mal, non ?

Vincent Gleyses

Qu'est ce qu'une AFP ?

Une AFP regroupe des propriétaires de terrains à destination agricole ou pastorale. Il existe deux types d'associations pastorales :

- **L'association pastorale autorisée** se crée si les propriétaires de 50% de la surface apportée sont d'accord, à condition qu'une collectivité intervienne.
- **L'association foncière pastorale libre** est constituée de l'ensemble des propriétaires d'un périmètre ayant adhéré à l'association. Il existe des aides spécifiques aux AFP : une aide au démarrage, des subventions pour les aménagements agropastoraux, l'obtention de prêts à taux bonifiés.

A LA CONQUÊTE DE L'ESPACE RURAL, VERS LA FIN DES PAYSAGES ?

L'engouement – assez récent et de plus en fort – des citoyens vers la campagne n'est pas sans conséquence aucune sur le développement local et le devenir des territoires ruraux.

En effet, pour satisfaire les besoins de ces « néo-ruraux » fraîchement installés, il faut créer des aménagements spécifiques et des infrastructures nouvelles, qui consomment de l'espace et détruisent les paysages.

Cet étalement des villes et le mitage résidentiel des campagnes – qui devrait, en principe, être régulé par des outils locaux de gestion de l'espace : PLU, POS ... -viennent de fait en concurrence directe avec les besoins de ceux pour qui le foncier est d'abord et avant tout un outil de travail.

Le Lot, gros consommateur d'espace

Ainsi, dans le Lot, plus de 53 % des surfaces foncières à vocation agricole sont vendus à des non-agriculteurs *. La proportion des maisons individuelles construites en secteur diffus est actuellement de 75 %, alors qu'elle n'était que de la moitié il y a quelques années. Ce département serait d'ailleurs le plus gros consumma-

teur d'espace en France par maison construite, avec une moyenne de plus de 5 000 m² par construction**.

Entre 1996 et 2003, le prix moyen d'un hectare de pré ou de terre arable a vu sa valeur augmenter de 34 %. Le prix de la terre agricole dans son ensemble a augmenté de 20 % alors que le prix des terrains à bâtir progressait de 44 % et celui des espaces de loisir de 112 %.

La disparition des paysages traditionnels

Le paradoxe de cette ruée vers des espaces nouveaux relève du fantasme des pionniers du siècle dernier avides de terres vierges : ils apportent avec eux la « civilisation ».

Certes, on ne peut pas refuser à ceux qui vivent dans la laideur et la pollution des grandes cités de venir s'aérer et profiter d'un bien commun, l'espace. Mais il ne faut pas qu'ils oublient que nous, les privilégiés de ce monde rural quelque peu « arriéré », avons payé et payons le prix fort pour maintenir ces paysages traditionnels et de qualité, qui font le bonheur de tous, en veillant au maintien des espaces naturels et au respect de leur environnement.

Sans les paysans qui entretiennent des campagnes ouvertes, vivantes et solidaires, sans une agriculture diversifiée et adaptée aux territoires, les paysages seront bientôt un décor vide dont le caractère rural sera réduit à l'état de reliques ou de souvenirs.

Yves Pierre Malbec

* sources SAFER / DATAR

** source CAUE du Lot

SAUVEGARDER L'ESPACE AGRICOLE EN MIDI-PYRÉNÉES

L'INSEE prévoit que la population de l'espace rural qui représente 97% du territoire de Midi-Pyrénées devrait croître de 30% en Haute-Garonne d'ici 2030. D'autres départements comme l'Aveyron et le Lot verraient leur population rurale diminuer de 10% dans le même temps.

Avec 50% de son territoire classé en zone urbaine et périurbaine la Haute-Garonne est confrontée à une urbanisation galopante. 4000 logements supplémentaires sont nécessaires chaque année. L'augmentation du prix du terrain à bâtir tire vers le haut le prix des terres agricoles.



L'installation progressive, une opportunité pour tous

IL N'Y A PAS VRAIMENT DE PARCOURS-TYPE POUR S'INSTALLER PROGRESSIVEMENT. LE PROJET SE TRANSFORME ET MÛRIT PENDANT PLUSIEURS ANNÉES. IL PEUT DÉBOUCHER SUR UNE INSTALLATION DJA ET A POUR OBJECTIF LA CRÉATION DE SON PROPRE EMPLOI, VOIRE D'AUTRES EMPLOIS. LA PROGRESSIVITÉ EST SOIT UN CHOIX, SOIT UNE NÉCESSITÉ.

Si l'on essaie de dresser une typologie des installations progressives, on peut distinguer :

- celles qui sont élaborées de manière professionnelle. L'installation progressive est alors une «marche» d'accès à la DJA.
- celles qui ont au départ un caractère social. Le RMI est progressivement remplacé par un revenu équivalent provenant de l'activité créée. Puis l'activité augmente peu à peu.
- celles qui correspondent à un choix de mode de vie. Il s'agit souvent de décisions tardives qui interviennent entre 35 et 45 ans, voire après. Dans ce cas, l'installation se fait avec un apport personnel.

QUELQUES TÉMOIGNAGES...

On met du temps, on est content...

Samuel, bergers dans les Hautes Pyrénées, prend le temps de s'installer.

«Nous n'avions pas envie de nous installer tout de suite, mais l'occasion a fait que nous avons trouvé, plus tôt que prévu, 15 ha d'un seul tenant dont 8 de prairies et 7 de bois.

Cela fait déjà deux ans, mais depuis les gens du village n'ont pas grand-chose à raconter sur nous, pas encore de bâtiments, pas encore d'animaux...

Ah, si quand même, ils peuvent parler de notre habitat ! Cet hiver, conjointement au travail de Caroline, ma compagne, et de ma formation BPREA, nous avons construit une yourte que l'on a payé comptant (environ 3600 euros) et on habite aujourd'hui dans 65 m².

Et le projet ? Eh bien, on avance : le permis est accordé pour nos deux bâtiments agricoles. D'abord on commencera avec un de 95 m² ; charpente bois d'occasion, qui sera remonté cet hiver pour accueillir nos premiers animaux (chevrettes et agnelles) et le deuxième bâtiment, on le construira d'ici 2 à 3 ans : une bergerie de 200 m². Entre temps, je vais continuer à travailler (berger salarié 4 mois/an) pour assurer un revenu et Caroline gardera elle aussi un temps partiel.

Pendant ce temps, le troupeau s'agran-

dira, on a acheté un tracteur d'occasion, chic et pas cher ! et pour le reste j'ai déjà adhéré à la CUMA locale.

Avec l'ADEAR, j'ai déposé un dossier de pré-installation financé à 40%.

On prend notre temps et on est content».

D'une friche à un lieu de vie

Véronique et José sont apiculteurs et producteurs de petits fruits transformés à Bouziès dans la Vallée du Lot.

Depuis combien de temps êtes-vous installés à Pech Larive ?

Nous avons acheté la ferme en 1982 mais nous sommes officiellement installés paysans depuis 2001.

C'est donc une installation très progressive ?

Dans un premier temps nous avons fait les travaux d'aménagement du lieu tout en continuant nos métiers respectifs, et 6 ans après Pech Larive devenait un lieu de vie pour jeunes en difficulté.

Parallèlement le projet d'orientation agricole et touristique a mûri ; et quelques années plus tard nous décidons d'arrêter l'accueil pour nous consacrer entièrement à notre futur métier de paysan, achat de ruches pour la production de miel et pain d'épices, plantation de petits fruits pour les confitures et remise en état du verger, noyers et pommiers pour les jus.

Et aujourd'hui, 4 ans après ?

Nous avons doublé la production de petits fruits en diversifiant les produits transformés et avec les chambres d'hôtes, nous obtenons un revenu suffisant... avec néanmoins de nombreuses

heures de travail, puisqu'il faut assurer la commercialisation.

De prothésiste à paysan

Maxime, originaire de Bourgogne, abandonne son métier de prothésiste dentaire pour se destiner à l'élevage.

Il acquiert des expériences multiples chez plusieurs éleveurs, caprins, ovins, en transformation fromagère, dans l'Hérault et le Tarn et Garonne.

Une opportunité se présente : une petite ferme (9 ha à l'abandon depuis 4 ans) plus les bâtiments, à louer pour un montant raisonnable. Une relation de confiance s'installe entre Maxime et le propriétaire, ce qui facilite son installation.

Mais lorsqu'il présente son dossier à l'ADASEA, on lui fait comprendre qu'on ne veut pas installer des hors cadres familiaux comme lui, sans moyen financier, et avec un troupeau si modeste.

Maxime se tourne alors vers la NEF*, et grâce à six personnes qui croient en son projet et se portent caution, on lui accorde un prêt qui servira à la construction de la fromagerie.

Dans le même temps il obtient, malgré tout, son statut de paysan et la DJA (grâce à l'appui des représentants de la Confédération Paysanne à la CDOA).

Avec du temps, un concours de circonstances, de la motivation, Maxime a conduit son projet, pour devenir enfin un vrai paysan !

*NEF : Nouvelle Economie Fraternelle, banque alternative qui accorde des prêts à taux réduits à des emprunteurs sans garantie financière et dans des secteurs de développement durable.



Des collectivités locales relent le défit

COLLABORATION ÉLUS ET PAYSANS
DANS LE CARMAUSIN

ENQUÊTE INSTALLATION EN MILIEU RURAL

Réalisée dans le cadre régional du groupe « Foncier-Installation », l'enquête qui concernait plusieurs communes du Ségala Carmausin devait répondre à deux objectifs principaux :

- établir un contact entre élus locaux et responsables de la Confédération Paysanne et de l'A.D.E.A.R.T.
- mesurer l'intérêt des élus pour l'installation en agriculture, notamment pour des projets innovants sur des petites structures.

L'agriculture carmausine a été très marquée par la présence de « la mine » (à charbon), et la présence de nombreux paysans double-actifs sur de petites structures. Et bien que leur nombre diminue, certaines résistent encore à l'agrandissement.

Les enseignements des enquêtes

L'intérêt des élus pour l'installation de nouveaux agriculteurs est différent selon qu'ils administrent des communes péri-urbaines ou très rurales. Ils sont ouverts à des projets innovants, une production de qualité avec transformation et vente directe. Ils considèrent que leurs moyens d'action sont très limités à l'échelle de la commune et préfèrent aborder ce travail au niveau d'une communauté de communes ou d'un pays.

Les futurs cédants de notre échantillon (8 agriculteurs) ont des fermes de 8 à 22 ha. Ils envisagent la location plutôt que la vente de la ferme et veulent continuer à vivre dans leur habitation actuelle. Ils sont peu favorables à l'agrandissement, mais souvent en attente d'une médiation quant à leurs relations avec leur futur repreneur.

Une suite à donner

L'ADEART et la Confédération Paysanne travaillent actuellement à la préparation des journées de l'installation en mars 2006 (voir encadré) dont le but est d'apporter quelques réponses concrètes (aspects humains, techniques, juridiques, financiers...) et de sensibiliser les décideurs à l'intérêt de création de nouvelles activités sur leur territoire et au maintien de petites fermes.

Alain Bouyssie Président de l'ADEART

AVEYRON

Une petite commune de 109 habitants et un grand engagement pour l'avenir

Le maire de la commune de Veyreau (dans les gorges de la Jonte), M. Arnal nous parle : « lorsque ces deux fermes se sont retrouvées vacantes, sur notre petite commune, nous avons craint une nouvelle perte d'actifs, qui mettrait en danger le village (école, boulangerie...) »

La situation géographique de Veyreau en fait une difficulté pour l'installation de nouveaux venus au village (25 minutes de la première ville).

Après discussion et recherches au conseil municipal, nous avons trouvé une solution.

Dans ces deux fermes, les bâtiments étaient certes magnifiques, en pierre de taille, mais inadaptés à l'élevage « moderne » et à ses troupeaux de brebis plus importants. Les propriétaires ne souhaitent pas investir.

Nous avons donc engagé la municipalité pour la construction d'une bergerie sur chaque ferme. Ces bâtiments ont été financés grâce au programme Leader + en cours, et l'autre partie a été financée par le fermage que payaient les agriculteurs. Ainsi nous avons pu accueillir deux familles sur la commune, malgré les réticences des propriétaires à moderniser leurs domaines. »

EN HAUTE-GARONNE

LE SICOVAL SOUTIEN L'INSTALLATION AGRICOLE

LES FERMES RELAIS, «UN TRAVAIL EN PARTENARIAT IMPORTANT»

En 1997, le Syndicat Intercommunal d'aménagement et de développement des Coteaux de la Vallée de l'Hers (SICOVAL) qui rassemble 37 communes urbaines et rurales dans le sud-est toulousain, a mis en place 7 actions en vue de favoriser l'installation en agriculture des hors cadre familiaux dans le cadre de l'OGAF.

L'action « ferme relais » s'avère être « une expérience plutôt difficile » selon Mme Lesoin, responsable administratif. En effet, depuis 1997, seules 4 installations ont abouti, et pour l'essentiel il s'agit de productions maraîchères. Dans les fermes relais, la collectivité achète des terrains et y installe des agriculteurs qui louent l'exploitation pendant dix ans et bénéficient d'une option d'achat au terme de cette période. Ils peuvent alors acquérir l'exploitation au prix de sa valeur diminué des dix ans de fermage. Le coût élevé de l'immobilisation des moyens de production par la Communauté l'oblige à privilégier des exploitations économes en foncier telles que les exploitations maraîchères.

La nécessité d'un accompagnement...

Malgré un débouché commercial pratiquement assuré, le succès de cette mesure reste modeste. Selon Mme Lesoin « l'adéquation entre le projet et l'offre est difficile. Il y a nécessité d'un accompagnement plus important des hors cadres familiaux, d'un meilleur lien avec les organismes de formation ».

pour une meilleure organisation

L'opération s'est terminée en juin 2002 avec la fin de l'OGAF. Mme Lesoin insiste sur le fait « que de telles opérations nécessitent un travail en partenariat important. De ce point de vue, l'OGAF a permis une vraie collaboration avec les professions agricoles sur le foncier ». Aujourd'hui le SICOVAL continue cette collaboration pour aboutir à une meilleure organisation du territoire. Une convention a été passée avec la SAFER pour un partage des informations foncières et une concertation pour l'aménagement. Ponctuellement le syndicat intercommunal finance du portage de foncier sur une courte période ou des études d'impact environnemental.

Marie-Paule Sirgan, Marie-Rose Daran

RENCONTRES DE PRINTEMPS

8 et 9 mars 2006 au CFP de Brens (81)

«S'installer en agriculture et créer son activité en milieu rural»

Au programme :

témoignages, visites d'exploitation, ateliers tables rondes-débats «Etat des lieux et freins à l'installation»
«Quelle implication des collectivités territoriales pour la création d'activités agricoles ?»

réservations : ADEART • 05 63 51 03 70

Terres Vivantes 34 • 04 67 96 41 05

les circuits de proximité favorisent le démarrage

Une plate forme de distribution de produits locaux

Dans le Gers, l'idée de la création d'une plate-forme de distribution de produits locaux fait son chemin. Un projet d'étude de faisabilité à la SEMADOUR (...) a été déposé en vue d'obtenir un financement européen (LEADER+). Les élus locaux de la Communauté de Communes autour de Marcillac semblent intéressés par celui-ci. Il permet une synergie avec les producteurs, les élus, les consommateurs, et les distributeurs et ainsi de créer une dynamique locale, par la création d'un comité de pilotage autour d'un objectif commun.

La réduction des coûts de transport et des intermédiaires, la communication sur la qualité des produits locaux, la présence d'une filière pour les porteurs de projet et la création d'emplois sont les points forts de ce projet.

S'installer avec le soutien d'une AMAP.

Une jeune agricultrice du Gers installée en maraîchage en janvier 2005, vient de signer un contrat AMAP avec un groupe de consommateurs de Toulouse.

Stéphanie a pris le temps (5 ans) pour son projet de maraîchage. Après avoir passé une maîtrise de biologie, un BPREA d'horticulture et un stage sur la protection des végétaux, elle décide d'acquérir de l'expérience en maraîchage en travaillant chez des producteurs bio dans le réseau de Cocagne. Elle voulait confronter son envie d'installation à la réalité quotidienne, technique et commerciale de cette production.

Elle prend contact avec le réseau Alliance (Association qui regroupe les AMAP de Midi-Pyrénées).. Se constitue alors l'AMAP des Demoiselles (du quartier du même nom à Toulouse). Elle est composée de 20 adhérents qui lui achètent 20 paniers, de 6/7 kg, par semaine à 18 euros pièce. Elle livre le mercredi, toujours au même endroit, des légumes récoltés le matin même. Après deux mois de fonctionnement, 10 adhérents nouveaux sont en liste d'attente. Grâce à l'AMAP, elle a abandonné les marchés et passe plus de temps à la conduite des cultures.

UN MAGASIN COMMUN ET UNE INSTALLATION RÉUSSIE...

Fin 2003, a été ouvert à Millau le magasin «Au Marché Paysan», point de vente collectif pour 25 paysans produisant viandes, fromages, miel, conserves diverses, vins ou légumes.

Laurent Reversat et Chantal Froment témoignent :

«Nous étions alors à la recherche d'un débouché pour une nouvelle production en vente directe, (nous commercialisons du lait de brebis pour Roquefort) en vue de permettre une 3^{ème} installation sur notre ferme. Grâce au magasin et au GIE des Grands Causses (autre organisation collective vendant essentiellement sur le marché de Montpellier),

Eliane a pu s'installer avec nous.

La production de poulets et de pintades a démarré au mois d'août 2003 .

Les volailles sont abattues à façon dans un abattoir privé ; de la sorte, nous évitons un investissement lourd et une pointe de travail hebdomadaire difficiles à assumer. Avec 3500 volailles produites en plein air sur deux hectares, 30 000 euros d'investissements et une commercialisation assurée via les deux structures collectives, la rémunération de notre nouvelle associée est assurée.

Sans poids de capital, si lourd habituellement en agriculture, et avec la satisfaction de maîtriser l'ensemble de la filière jusqu'au consommateur. On peut parler d'installation douce et réussie.»

**POUR CONSOMMER BIO
AU MEILLEUR PRIX**

BASE
bio

**Associatifs, groupements d'achat,
comités d'entreprises, collectivités**

ZI nord 82 MONTAUBAN tel : 05.63.20.42.45 fax : 05.63.20.42.61



catalogue sur demande

site internet : www.basebio.com

